

le ministre en déclarant qu'au départ on accordera une importance particulière aux céréales et aux graines oléagineuses? La réalisation de ce programme pourrait même être interrompue.

Voici l'une des autres propositions faites le 29 octobre:

Que le gouvernement du Canada poursuive sa politique d'appui des ventes à crédit du blé mais que les frais, s'il y en a, pour assurer à l'acheteur des crédits à court terme à des taux d'intérêt inférieurs aux taux commerciaux, soient absorbés par le syndicat des producteurs.

C'est une autre charge qui pèse sur les agriculteurs; encore une fois, le vendeur prend des initiatives, boucle ses ventes, et fait régler la note par le cultivateur. Voici trop longtemps que le cultivateur règle ainsi la note. Il y a quelques années, le ministre qui était chargé de la Commission du blé a dit qu'il n'avait pas à s'occuper de la Commission du blé, que celle-ci vendait le grain elle-même. Le ministre actuel fait en sorte que la Commission du blé ne puisse pas lever le petit doigt sans lui demander comment elle doit vendre le grain et comment elle doit fixer les taux d'intérêts, et à la fin, c'est le cultivateur qui va régler la note.

Il est certain que le gouvernement canadien devrait donner une plus grande liberté d'action à la Commission du blé, de façon qu'elle serve mieux les agriculteurs plutôt que le gouvernement. Cette série de mesures met la Commission au service du gouvernement, et rend celui-ci responsable devant les agriculteurs. Ne devrions-nous pas nous efforcer plutôt de rendre la Commission du blé responsable directement devant les agriculteurs? Il y aurait moins de risque que des politiciens habiles et complaisants donnent le change aux électeurs au moment des élections.

Lors de la réunion d'orientation du parti libéral en mars dernier, il a été question de la Commission canadienne du blé. On a convenu à ce moment-là, qu'il fallait garder cette Commission mais qu'il fallait l'assouplir. C'est le point que je soulève en ce moment: comment va-t-on l'assouplir? Aujourd'hui, un cultivateur doit être un avocat habile pour pouvoir établir ce que devrait être son contingentement, ce qu'il devrait vendre et ce qu'il devrait cultiver. Le vieux système a réussi à faire expédier du grain grâce à l'opération LIFT mais je ne veux pas m'étendre sur ce sujet car tous les Canadiens sont au courant du fiasco de l'opération LIFT. Quelqu'un a dit à la Chambre l'autre jour qu'un cultivateur lui avait confié que si l'opération LIFT devait se porter à son secours une autre fois, ce serait la faillite pour lui. Voilà qui illustre très bien le rôle de l'opération LIFT. Qu'accomplit donc le programme? Toute cette série de mesures tend à faire passer la camisole de force aux cultivateurs.

• (4.40 p.m.)

Il faut qu'il soit producteur d'orge, de blé, d'avoine, etc., et qu'il ait peu de chance de produire autre chose. Selon certains, c'est tant mieux, car ainsi, le gouvernement sait exactement ce qui se passe. Et pourtant, le gouvernement a essayé au printemps dernier de dire aux cultivateurs ce qu'ils devaient faire en lançant le programme LIFT. Ensuite, cet automne, nous nous sommes trouvés à court d'orge et nous étions prêts à le vendre 10

[M. Horner.]

à 15c. de moins le boisseau que nous n'aurions dû le vendre. Pourquoi, monsieur l'Orateur? Apparemment, monsieur je-sais-tout, c'est-à-dire le ministre sans portefeuille chargé de la Commission du blé (M. Lang), l'ignore. Ses connaissances ne sont pas supérieures à celles de quiconque et il ignorait que la rouille du maïs sévissait aux États-Unis. Au printemps dernier, il demandait aux cultivateurs de ne pas semer d'orge et ce printemps-ci il leur conseille d'en semer. Monsieur l'Orateur, j'aimerais voir le ministre me contredire. Avant le 1^{er} mai, il a demandé aux cultivateurs de ne pas semer d'orge et en juin, il les a autorisés à le faire.

L'hon. M. Lang: Le député ignore ce dont il parle.

M. Horner: D'après le ministre, j'ignore ce dont je parle. J'estime m'y connaître bien davantage en agriculture que le ministre et m'en préoccuper beaucoup plus que lui. Pour montrer à la Chambre à quel point le ministre se préoccupe de l'agriculture, j'aimerais citer un passage d'un article paru dans le *Free Press Weekly* du 1^{er} mai 1971.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, vient de s'attirer les critiques des cultivateurs des Prairies en présentant la semaine dernière, à la Chambre des communes, un amendement qui donnerait à la Commission le contrôle de la commercialisation du lin, du seigle et du colza.

Voilà qui donne une idée des connaissances du ministre. Il fait exactement ce qu'on lui demande et adopte les politiques exposées dans le discours de Winnipeg. S'il ne faisait pas ce qu'on lui demande, il lui faudrait partir comme l'ont fait le député de Duverney (M. Kierans) et le député de Trinity (M. Hellyer). Comme son ancien poste à l'Université de Saskatchewan est peut-être pris, il préfère rester.

Des voix: Oh, oh.

M. Horner: Permettez-moi de signaler un point qu'on a peut-être passé sous silence en ce qui concerne le programme de stabilisation. Le programme de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies a bien permis d'aider les fermiers, mais pas dans la mesure prévue. Lorsque la sécheresse ou d'autres catastrophes ont fait perdre des ventes aux fermiers, le programme a fonctionné sur une base quasi individuelle. Sur ce plan, il était presque aussi efficace que le programme d'assurance-récolte. En vertu du programme à l'étude, il est question d'une moyenne quinquennale des revenus de six grandes récoltes. Si le revenu du fermier atteint 90 p. 100 de cette moyenne, celui-ci ne reçoit aucun paiement. D'autre part, si la région de la rivière la Paix ou le sud du Manitoba ou encore la vallée de la rivière Rouge souffrent de sécheresse et que les récoltes sont nulles, ou qu'une sécheresse dans le sud de la Saskatchewan engendre des récoltes déficitaires alors que tout le reste du pays enregistre une excellente récolte, le programme de stabilisation ne prévoit aucune indemnisation.

L'hon. M. Lang: Le député n'a-t-il jamais entendu parler de l'assurance-récolte?

M. Horner: Le ministre me demande si j'ai entendu parler de l'assurance-récolte! Mais j'ai concouru à sa présentation et à son adoption à la Chambre! Je sais